

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W21-793829

Maladie Dentaire Optique A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10678 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BAHSOUN. Houela

Date de naissance : 16/07/73

Adresse :

Tél. : 0661412620 Total des frais engagés : 150 DC + les Dts

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : [] X

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'att. médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 11/07/23

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

07 JUL 2023
 MUPRAS
 01 H9205

Dr. CHOURKANI Hasna

Médecine de famille - Diabétologie

Nutrithérapie - Amincissement

Dermatologie interventionnelle

Esthétique Médicale



الدكتورة شركاني حسناء

طب الأسرة - السكري

التغذية - التخسيس

الأمراض الجلدية التداخلية

التجميل الطبي

Casablanca, le : 20/06/2023 - الدار البيضاء, في:

M^r BATHOUN HOUDA

Dr. Hasna CHOURKANI
Médecine de Famille - Diabétologie
Avenue Mohamed Taieb Naciri, Rés
Majorelle, Etg 1 Appt 1 (A côté de l'Hôpital
Cheikh Khalifa) - Casablanca
Tél. 05 22 91 06 32 / INPE : 097794456

nodules cholesteas.

Rein Dr. (Cmme il y a 2 ans) sur
apex du Sc. tilla. +
clairement de l'axe.

Echo - Manographie des 2 seins

Dr. Hasna CHOURKANI
Médecine de Famille - Diabétologie
Avenue Mohamed Taieb Naciri, Rés
Majorelle, Etg 1 Appt 1 (A côté de l'Hôpital
Cheikh Khalifa) - Casablanca
Tél. 05 22 91 06 32 / INPE : 097794456

شارع محمد الناصري إقامة الماجوريل شقة 1 الطابق 1, قرب مستشفى الشيخ خليفة الدار البيضاء

Avenue Mohamed Taieb Naciri, Résidence Majorelle Etage 1, Appt 1 (A Côté de l'Hôpital Cheikh Khalifa) Casablanca

Tél : 05 22 91 06 32

E-mail: CabinetChourkani@gmail.com

HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

F A C T U R E

N° 87 767 / 2023 du 21/06/2023

Nom patient : SAADAoui BAHSSOUN HOUDA

Entrée 21/06/2023

Prise en charge : PAYANTS

Sortie 21/06/2023

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
PRESTATIONS INTERNES				
MAMMOGRAPHIE ET ECHOGRAPHIE MAMMAIRE	1,00		1 000,00	1 000,00
			Sous-Total	1 000,00
Total Frais Clinique				1 000,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

MILLE DIRHAMS

Total

1 000,00

Encaissements	Chèque	Total encaissé	Solde
	1 000,00	1 000,00	0,00

Ref Chq : 1300033 / bp

E-mail : www.hck-ickm.m
 Tel : (+212) 0529 00 44 66
 Service Radiologie
 HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

Classification BIRADS® Atlas édition 2013 (5° édition)
de l'ACR en terme de densité mammaire

- **Type a** : Seins clairs (quasi-totalement grassex).
- **Type b** : Présence de quelques reliquats fibroglandulaires.
- **Type c** : Seins denses de répartition hétérogène (seins denses).
- **Type d** : Seins extrêmement denses de façon homogène, l'analyse est gênée par la densité (absence de graisse rétro-glandulaire).

Classification des anomalies d'après l'American
College of Radiology

- ACR1 : Aspect normal.
- ACR2 : Aspect bénin.
- ACR3 : Aspect probablement bénin.
- ACR4 : Suspect.
- ACR5 : Evocateur de cancer
- ACR 6 : Cancer prouvé histologiquement

En vous remerciant de votre confiance

Signé : **Dr BOUKNANI**

Hôpital Universitaire International Cheikh Khalifa
Pr Ass BOUKNANI NAWAL
RADIOLOGIE
021246434



CASABLANCA, le 21/06/2023

PATIENT : SAADAOUI BAHSSOUN HOUDA

EXAMEN(S) REALISE(S) : **Echographie mammaire + Mammographie**

IPP : **150610095923RA**

DATE NAISSANCE : **01/07/1952**

NUMERO DOSSIER : **2300705317**

TECHNIQUE : Deux incidences orthogonales de face et profil oblique sont réalisées pour chaque sein sous compression dosée par un mammographe de type GE en haute résolution.

RESULTATS :

Mammographie :

- Seins symétriques de type c de la classification BIRADS®Atlas.
- Opacités bilatérales dont les contours sont noyées dans la glande.
- Absence de foyer de micro calcification suspect.
- Macro calcifications à centre clair
- Respect de l'architecture de la peau et du tissu graisseux sous-cutané.

Echographie mammaire :

- Multiples formations kystiques bilatérales dont la plus volumineuse est à cheval des quadrants externes à contenu finement écho gène siège de cloison sen son sein et mesurant 30x20mm, il s'y associe une formation kystique polylobés mesurant 24x12mm.
- Formation kystique à contenu finement écho gène et à parois fines mesurant 22x15mm à cheval des Quadrants internes du sein gauche.
- Formation hypo échogène bien limitée à cheval des quadrants supérieurs mesurant 8x7mm et du QIE mesurant 10x8mm.
- Peau et tissu sous cutané d'aspect normale.
- Pas d'ADP axillaire.

CONCLUSION : Voir schéma verso

- **Seins classés :**
 - **Type c en termes de densité mammaire selon la classification BIRADS®Atlas édition 2013 (5° édition) proposée par l'American College of Radiology**
 - **Dystrophie kystiques des deux seins , avec kyste remanié à droite et deux lésions tissulaire d'allure bénigne (Adénofibrome) du sein gauche , ACR 3 en terme d'anomalies d'après l'American College of Radiology**

Hôpital Universitaire International Cheikh Khalifa
PrAss BOU ANI KAWAL
RADIOLOGIE
021246434

